

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 22_174

L'an deux mille vingt-deux, le 8 novembre à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE
N°1 BUDGET COTTAVOZ**

Date de la convocation : mercredi 2 novembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 32
Pouvoirs : 3
Votants : 35

Résultat des votes :

Pour : 35
Abstention : 0
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73)

Pouvoirs : Céline BOURSIER à Jean Claude SARTER, Nathalie HENNER à Véronique MOREL, Bruno STASIAK à Myriam CATTANEO

DM N° 1 BUDGET ANNEXE COTTAVOZ

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6226-9 : Honoraires	0.00 €	173 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-63512-9 : Taxes foncières	0.00 €	7 851.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	180 851.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111-9 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	6 750.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	6 750.00 €	0.00 €	0.00 €
R-774-9 : Subventions exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	187 601.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	187 601.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	187 601.00 €	0.00 €	187 601.00 €
Total Général		187 601.00 €		187 601.00 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** la DM n°1 du budget COTTAVOZ

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 10 novembre 2022,

La Présidente,
Anne LENFANT

